

Réunion mensuelle technique du FCC du mois d'octobre 2014

Lundi 06 octobre 2014 / 19h 00

Présents 14 : Christopher PARKE, Mégane BAILLEU, Caryl BUTELLE, Xavier PUIDÈZE, Roger TINCHON, Yves LANNOY, Louis LÉCAILLE, Guy SAGOT, Marie-Claire SAGOT, Daniel SANTUNE, Kevin YDÉE, Dominique VAESKEN, Éric LOUCHET, André BOURGEOIS

Vol du 29-30 août Des précisions, après contact assurance, et envoi des factures du préjudice, un chèque de 359.63€ en date du 12 septembre est déjà parvenu (Préjudice de 558.14€ – Franchise de 198.51€ = chèque de 359.63€)

En annexe, le mail du Maire laissant entendre un vol basé « essentiellement sur des boissons alcoolisées » jugement hâtif, en méconnaissance totale du détail du préjudice, en fait elles ne représentent que 13% du montant du vol.

A part ce mail rien n'a été fait jusqu'à présent pour effacer les traces de vol avec effraction.

Par contre j'ai proposé à Mr le Maire d'inclure les dégradations immobilières dans la déclaration du FCC puisque en tant qu'occupant à titre gracieux, notre assurance couvre jusqu'à concurrence de 1 600€. Pour ce faire j'ai demandé que soit établi un devis que je puisse joindre à ma déclaration.

Deux devis MORRISSON (porte et fenêtre + accessoires) ont été établis au nom de la Mairie, je les ai fait changer au nom du FCC et parvenir à ALLIANZ. Dans les 48h j'ai reçu un chèque de 314.18€ représentant 50% des 2 devis HT, le solde devant être réglé sur présentation des factures acquittées. J'ai montré le chèque et informé le Maire de la situation le 29 septembre, à lui de déclencher la commande, à moi de procéder au paiement de la facture et de faire le nécessaire pour indemnisation définitive. Le Maire m'a assuré qu'il ne laisserait pas le FCC subir un différentiel FACTURATION/remboursement.

Revue dispositif pour l'ouverture de la location les panneaux sont en place à l'entrée du village, les billets et les étiquettes adhésives-plan de salle sont là, les personnes en charge dimanche 12 pour la troupe et lundi 13 oct 8h pour le public seront à leur poste, Y'APUKA

Avis d'impayé sur un chèque de cotisation 40€ à récupérer quand le compte sera remis à flot

Appel de David TERNISIEN pour redevenir arbitre du Club, accord et prise en charge de la formation, Dominique verra pour la DL

Tournoi FIFA le samedi 27 septembre soir, il s'agissait d'une réunion de convivialité B et C

Armande et Mathieu MARTIN j'ai récupéré les 2 caisses de maillots et shorts et chaussettes à prendre dans mon coffre

Jours et heures des entraînements pour remise à jour

Téléphone FCC 2014 pour remise à jour

Des chasubles pour les U 13

SMS à Dominique Navet pour haie à tailler côté terrain (perte de ballons) et filets petits buts pas changé

Tour des équipes

A 1G 1Perdu=1G 1Nul

B 1Nul 1V 1D

C Quantité/qualité ...

U18 Assiduité/Investissement

U15 Tout va bien (Buts : 27+ 4-) 3 Victoires

U 13 Pb de début de saison à oublier, 1V 2D

U 11 du potentiel

Débutants env 30 inscrits, Patrice épaulé par 2 jeunes, Romain et Quentin

En Annexe : Vol avec effraction de fin août

Fin de la réunion / 20h 24

Pas de réunion le lundi 03 novembre (Installation Revue)

Prochaine réunion : lundi 1 décembre 2014 / 19h

Rédacteur Roger

Vol au Club HOUSE du FCC, fin août 2014
(entre le vendredi 28 - 21h et le dimanche 30 - 10h)
pour établir ou rétablir la réalité des faits ...

répondre transférer traiter comme indésirable déplacer vers supprimer

de "- LE MAIRE" <mairielacapellelesboulgne@orange.fr>
à "Roger Tinchon" <roger.tinchon@wanadoo.fr>
date 03/09/14 11:59
objet Vol au terrain de Foot

Monsieur le Président,
Comme vous le constatez, les vols au terrain des sapins portent essentiellement sur des boissons alcoolisées.
Je pense qu'il faut éviter que ces boissons restent stockées dans les locaux du stade. Il faudrait les emmener après chaque match ou entraînement.
Merci pour votre compréhension.

Ce tableau qui résume le préjudice subi par le FCC, permet de constater
que ce vol porte essentiellement sur du matériel neuf
et de nombreuses boissons non alcoolisées
(192 boîtes à une semaine de la braderie de LILLE ...)
les boissons alcoolisées sont marginales dans le ratio

		Montant du préjudice selon factures acquittées présentées	Ratio
1	Boissons alcoolisées 1 Wh + 1 Musc + 1 Ricard + 1 Vodka 3 packs de bière	72,82 €	13,05%
2	Boissons non alcoolisées (8 plateaux de 24 boîtes) COCA FANTA PERRIER OASIS ETC soit 192 boîtes	96,30 €	17,25%
3	Matériel neuf Ballons 3 Matches + 10 Entraînements Chasubles 4x10	389,02 €	69,70%
Montant total du vol déclaré		558,14 €	100,00%
Franchise appliquée		198,51 €	
Chèque de remboursement ALLIANZ du 12 septembre 2014		359,63 €	
		558,14 €	